

N°0084 | du 11 au 25 Avril 2013



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES 2013

Du 15 Mars Je prends ma Carte d'électeur...
au 14 Avril ma Voix compte

Togolais, viens, bâtissons la cité!





LÉGISLATIVES 2013:



Le vrai état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de l'Union Européenne

POLITIQUE

PP.2,11

An 1 du CST:

Un maigre bilan, conséquence du non choix politique

INVITÉ SPÉCIAL P.6



Kodjo NADJOMBE, Consultant international, expert en conseil/audit et formation en marchés publics

DOSSIER

PP.10,11

HCR - Réfugiés ivoiriens : le bras de fer Les dessous d'un conflit!

Eco / Social P.1

Sacre de la qualité et de l'excellence :

La SCP MARTIAL AKAKPO & AS-SOCIES certifiée ISO 9001 :2008



Politique

Editorial

Initial N°0084 | du 11 au 25 Avril 2013

P Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

EVITER LE POURRISSEMENT

La Synergie des Travailleurs du Togo (STT) remet ça. Elle a appelé de nouveau les fonctionnaires à une grève de trois jours, les 10, 11, 12 avril. En toile de fond, les revendications qui n'ont pas varié : augmentation de salaires, meilleures conditions de travail et plus généralement la satisfaction des huit (8) points contenus dans la plate forme publiée depuis quelques mois.

De plus en plus convaincus que leur lutte n'a pas l'écho favorable souhaité et que le gouvernement fait preuve d'un autisme coupable, les leaders syndicaux se font menacants, quant à l'éventualité d'une radicalisation de leur mouvement. Tout en se déclarant disponibles, si elles sont gouvernées par la bonne foi et le réel désir d'aboutir, pour des discussions. Chiche, semble dire le gouvernement qui affirme n'en avoir jamais fermé les portes. Et pourtant, il existe un blocage quelque part, forcément, si le secteur public débraye de nouveau.

Certes, nul ne peut nier cette guerre de leadership entre les centrales qui n'est pas particulière au Togo et le fait qu'elle remet en cause l'unité du front syndical, donc de son poids et de son efficacité. Mais le gouvernement filerait du mauvais coton en surfant sur cette division pour ne pas répondre sur le fond. En effet, et c'est de cela qu'il s'agit, les fonctionnaires togolais sont très mal lotis et tirent pour la plupart le diable par la queue. Les retraités, pire encore. Si cela ne justifie pas leur faible niveau de productivité, le manque souvent constaté de professionnalisme et un absentéisme qui doit battre des records, il n'en demeure pas moins que les conditions de travail et les rémunérations sont à peine acceptables.

Contrairement aux employés du privé, les fonctionnaires ont la garantie de l'emploi et une retraite, quoique faible, assurée. Leurs salaires se retrouvent donc logiquement moins élevés que ceux pratiqués dans le privé. Pour autant, ils doivent connaître au vu de l'évolution du niveau de vie, de la cherté des produits et de l'inflation, d'importantes augmentations. En tenant compte, en gestionnaire et en bon chef de famille, des possibilités du pays à court terme, ainsi que des perspectives. Des efforts ont été faits ; mais ils demeurent insuffisants face à la situation et doivent être massifiés pour que cette catégorie, au cœur de la consolidation de notre Etat, de sa gouvernance et de son avenir, soit mieux traitée.

En outre, la politique sociale doit être nécessairement basée sur l'écoute, la proximité, l'explication sur ce qui est possible maintenant et ce qui peut attendre; mais surtout être caractérisée par les promesses tenues. C'est en vain qu'on essayera d'éteindre le feu social si régulièrement les partenaires ont l'impression que les autorités temporisent, avec comme dessein de ne pas répondre aux revendications posées.

La STT, même si elle ne mobilise pas dans l'administration et fait montre d'une inflexibilité incompréhensible sur certaines exigences, a démontré qu'elle constitue un creuset sérieux et représentatif de tous ceux qui sont en rupture de banc avec les centrales traditionnelles ; vues désormais à leur corps défendant comme des alliés du gouvernement en faisant (beaucoup trop?) preuve de patience et de responsabilité. Continuer à refuser d'en faire un vrai interlocuteur c'est faire preuve de déni suicidaire. La STT connaît un franc succès ; ses AG (assemblée générale) à ciel ouvert le démontrent. Qu'on discute avec ses leaders. C'est la seule possibilité d'éviter le pourrissement.

An 1 du CST:

Un maigre bilan, conséquence du non choix politique

'un des évènements majeurs de l'année 2012 aura été incontestablement la naissance du CST (Collectif Sauvons le Togo). C'était la première fois depuis les années 90 où des regroupements comme le FAR (Front des Associations pour le Renouveau) dirigé par Me Yawovi AGBOYIBO, auquel succéderont les COD (Collectif de l'Opposition Démocratique) I et II 🖋 avec à leur tête le Pr Léopold GNININVI, étaient engagés dans le combat démocratique, qu'un collectif, dans une dynamique unitaire, s'engageait. Cette initiative est en soi un fait politique positif même si la question de la présence d'organisations de défense des droits de l'Homme, par essence apolitique et impartiale, se pose. Un an après ce qui aurait pu être un tournant décisif dans la vie politique togolaise avec une force unie, organisée, alternative, à l'heure du bilan, peu de résultats. En cause, l'illisibilité de la ligne politique.

Comme dans toute œuvre humaine, le bilan est fait à l'aune des objectifs fixés. Lorsqu'il a été porté sur les fonts baptismaux en avril 2012, le CST qui se définit lui-même comme un « mouvement citoyen regroupant des organisations de la société civile et des partis politiques, constitué pour oeuvrer à un changement radical de la gouvernance au Togo », a publié une plate forme d'une soixantaine de pages (les annexes inclus), avec des revendications tournant essentiellement autour de sept (07) points:

- L'abrogation des lois adoptées les 25 et 31 mai 2012 par l'Assemblée Nationale portant respectivement, code électoral et nombre de députés:
- Le retour à la Constitution d'Octobre 1992 par l'abrogation de la loi 2002-029 du 31 décembre 2002; - La mise en oeuvre des recommandations de la CNDH;
- recommandations de la CVJR;
- Constitutionnelle, de la résultats, n'a présenté une leurs devanciers (FAR et HAAC, de la Cour des réforme, un progrès poli-Comptes et de la CENI;
- L'adoption du nouveau découpage électoral proposé dans la présente plaessentiellement teforme, basée sur les résultats du recensement de la population et de l'habitat de novembre 2010;
- La rédaction d'un nouveau code électoral consensuel.

A ce jour, dire qu'on est loin du compte serait de l'euphémisme. Certaines des avancées constatées ne sont pas le fait du CST. Le principal point mis en



mois passés, est que le Collectif a su maintenir au sein de la contestation.

Ce qui n'est pas faux. Mais reste insuffisant. Une force politique ne peut se contenter d'être un raviveur de flamme, d'autant que ses ambitions clairement affichées au départ n'étaient pas réduites à cela. Au demeurant, le FRAC (Front Républicain pour l'Alternance et le Changement) par ses manifestations régulières et hebdomadaires prétendait déjà maintenir ment, certains leaders font ladite flamme.

Invités de plusieurs médias - La mise en oeuvre des à l'occasion du premier anniversaire, aucun des leaders, confirmant ainsi - La réforme de la Cour le constat d'absences de Ensuite et surtout parce tique, un compromis etc. à mettre au crédit du Collectif. Pour le Coordonnateur Me Zeus AJAVON, « la naissance du CST a poussé le pouvoir à commettre l'irréparable en incendiant les marchés »; tandis que son trésorier, Me Jil-Bénoît AFANGBE-DJI déclarait chez nos confrères d'Africa 24 que « le CST a empêché les élections législatives prévues en octobre 2012. »

> Si une force telle que se présente le CST ne peut que afficher cela comme bilan. c'est au minimum du gâchis

avant au crédit des douze vis-à-vis de l'adhésion populaire et de la majorité des Togolais dont il se prévaut. de la population la flamme Certes, il serait tout de même d'une malhonnêteté intellectuelle que d'avoir une opinion définitive sur une organisation jeune d'à peine 1 an. D'autant qu'en politique, le temps joue et seules des actions inscrites dans la durée sont susceptibles de produire leurs effets. Il n'en demeure pas moins que les critiques sur l'absence de résultats ne sont pas infondées. D'abord parce que très régulièredes annonces enfermées dans des délais précis qui ne se réalisent guère ; et il y a lieu de les relever.

> COD), certes dans un autre contexte (plus difficile d'ailleurs) avaient obtenu des avancées politiques, en l'espace de quelques mois. La plupart des progrès démocratiques actuels datent de cette époque. L'argument du temps n'est donc pas décisif. La différence entre le CST et ces deux regroupements, au-delà du contexte, tient au fait que ceux-ci avaient une ligne claire, avec des objectifs précis, et un moyen identifié pour y parvenir : le dialogue soutenu par la pression de rue.

PAS DE BON VENT POUR CELUI QUI NE

Ayi d'ALMEIDA

SAIT PAS OÙ IL VA. Dans sa plateforme revendicative, le CST annonçait clairement les couleurs : il reconnait comme « légitime toute voie : élections ou soulèvements populaires, que le peuple togolais décidera finalement de choisir pour remettre le Togo sur la voie de la démocratie en brisant le cycle infernal «élections – contestations - répressions - négociations ». Cette position souffrait dès le départ d'une faiblesse : elle ne précisait par quels moyens le peuple togolais allait exprimer son choix entre l'insurrection et les élections. Le fait de s'autoattribuer la légitimité à parler pour le peuple, au nom du peuple en dehors de tout mandat conféré par les élections et au mépris par exemple de l'article 4 de la Constitution, est au minimum curieux. Tout aussi curieux, voire plus, est le fait que des partis politiques légalement constitués qui concourent à la formation et qui à l'expression de la volonté politique, et sont censés conquérir le pouvoir par les urnes, envisagent la possibilité d'une prise de pouvoir par des soulèvements populaires. Le talon d'Achille du CST qui plombe inévitablement ses actions et probablement sur la durée s'il ne se résout pas à trancher, est justement l'absence de choix : élections ou insurrection? Sur le sujet, on souffle le chaud et le froid ; le tout alimenté d'appel à la désobéissance civile et civique.

Tant qu'il naviguera entre

les partisans du renverse-

ment de la table et ceux qui

croient en la vertu des élec-

tions, il y a peu de chances (Suite à la page 11)



Ayi d'ALMEIDA

Législatives 2013 :

Le vrai état des lieux de la recommandations de l'Union Européenne

'enjeu des prochaines élections pour le Togo n'est pas simplement d'ordre institutionnel. En effet, il ne s'agit pas uniquement de renouveler une Assemblée nationale dont le mandat est arrivé à expiration. Il est aussi question d'organiser un scrutin répondant aux normes internationales, avec toutes les garanties de crédibilité et de trans-🗸 parence. A ce égard, la mise en œuvre des 🛮 différentes recommandations des Missions d'Observation des Elections (MOE) de l'Union Européenne issues des législatives de 2007 et de la présidentielle de 2010, constitue un véritable indicateur. A quelques semaines du vote, quelle évaluation peut-on faire de la prise en compte de ces recommandations dans la définition du cadre électoral entendu globalement? C'est à cet exercice que s'est livré FOCUS INFOS, avec des éléments essentiellement fournis par certaines institutions, notamment l'Union Européenne. Nous vous en livrons ici un état des lieux. Sans complaisance, avec objectivité et sérieux, loin des passions partisanes.

et 2010, la MOE a formulé 79 re- être classées en 5 catégories : les commandations, dont 35 pour les législatives et 44 pour la présidentielle. Cependant, compte tenu du fait que certaines recommandations de 2007 ont été reprises, reformulées ou complétées dans le rapport de 2010, on peut estimer qu'il existe environ 40 recommandations pouvant peu ou prou faire l'objet d'une évaluation.

Selon l'analyse de la Délégation de l'Union Européenne, il est difficile de donner une appréciation précise sur le nombre exact de recommandations qui ont été suivies. Les raisons en sont multiples:

- •Il n'existe pas de hiérarchie des recommandations (pas de « feuille de route »)
- •Les recommandations visent des mesures de court/moyen/long terme (refonte de l'Etat civil, vote des Togolais à l'étranger)
- •Les recommandations sont de natures très diverses : politiques, légales, électorales, visant les médias et à ambition transversale (société civile, genre, etc.)
- •Pour les recommandations à caractère légal : il n'existe pas de Code Electoral « modèle » au niveau international donc pas de comparaison possible et une marge d'interprétation assez grande
- Pour les autres recommandations: certaines sont subordonnées à la modification d'autres textes existants (loi organique, HAAC, financement des partis politiques) •Il existait des recommandations applicables une fois seulement la CENI entrée en fonction

L'appréciation doit donc être quantitative, qualitative et prendre en compte les contraintes de calendrier (entrée en fonction de la CENI)

RAPPEL ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS:

non urgentes, celles visant le Code Electoral, celles pouvant être mises en œuvre à l'entrée en fonction de la CENI, celles subordonnées à la modification d'autres textes et celles à caractère politique.

1- Recommandations (R) non-urgentes : Elles sont au nombre de

R.1 : Inscrire, faire voter et dépouiller les votes de la communauté expatriée auprès des représentations diplomatiques du Togo à l'étranger

C'est également une demande forte de la diaspora qui contribue pour beaucoup au PIB du pays et souhaite avoir des droits politiques. Cette mesure est cependant de long terme compte tenu des implications techniques et politiques de son opérationnalisa-

R.2: Revoir à la baisse le montant du cautionnement pour l'élection présidentielle

Mesure pas encore prise mais sans conséquence pour les élections législatives et locales.

2-Recommandations visant le Code Electoral.

modification du Code Electoral

Parmi elles, 8 ont été suivies, 5 partiellement suivies et 6 n'ont pas été prises en compte ou alors à la

2.1 Les recommandations suivies

R.1:Révision du Code Electoral

Procéder à une consolidation juridique du CE pour éliminer les incohérences (2007). Réviser le CE afin d'harmoniser les différents articles contradictoires et mettre certains éléments en accord avec

Sur la base des missions de 2007 Les recommandations peuvent la pratique établie et acceptée. Réviser les dispositions du CE qui ne sont pas systématiquement appliquées (2010).

> Le Code Electoral de mai 2012 a été globalement corrigé dans ce

R.2: Financement des campagnes électorales

Réglementer de façon plus précise les modalités de financement des campagnes électorales et de surveillance des dépenses électorales : instauration d'un plafond consensuel (2007)

Le Code Electoral (Art. 120) prévoit des dépenses maximales de 500 Millions FCFA / candidat pour les élections présidentielles, 10 millions FCFA / candidat pour les législatives et sénatoriales et 5 millions FCFA / candidat pour les locales.

•R.3 : Composition de la CENI

Recomposition de la CENI et de ses démembrements afin de tenir compte de la représentativité des acteurs et de l'adjonction d'une plus forte composante émanant de la société civile (2007).

Le Code Electoral prévoit (Art. 12) une CENI avec 17 membres : 5 majorité parlementaire, 5 opposition parlementaire, 3 partis Il existe 19 recommandations qui politiques extra-parlementaires, 3 impliquaient spécifiquement une membres de la société civile et 1 membre de l'administration.

R.4 : Transparence et publicité des travaux de la CENI

Assurer une plus grande transparence en ce qui concerne les travaux de la CENI (publicité des PV, accès aux séances plénières pour les délégués des partis/candidats et observateurs) (2007 & 2010).

Le Code prévoit (Art. 36) que les séances de la CENI sont publiques. Le règlement intérieur de la CENI prévoit (Art. 14) que les séances de l'assemblée plénière sont publiques.

•R.5 : Mise en place d'un système de garde-fous (hologramme,



scellés)

Adopter des réformes en vue de l'établissement d'un dispositif complet de garde-fous effectifs

Le Code Electoral prévoit (Art. 78) un bulletin de vote avec hologramme et des urnes transparentes avec scellés (Art. 76)

•R.6 : Contentieux postélectoral Préciser les dispositions relatives au contentieux postélectoral de manière à clarifier le rôle de la Cour Constitutionnelle en termes de pouvoir d'enquête et de devoir de vérification (2007)

La loi de mars 2013 portant modification du Code Electoral a rallongé le délai de recours de 3 jours (72 heures) à 5 jours après proclamation (et non publication) des résultats provisoires. Le Code Electoral prévoit toujours que le plaignant doit apporter la charge de la preuve.

•R.7 : Vote par dérogation

Autoriser les observateurs nationaux à voter par dérogation (2010) Le Code Electoral prévoit (Art. 88) que les membres des bureaux de vote, les délégués des candidats et les observateurs nationaux sont autorisés à voter dans les bureaux de vote où ils siègent sur simple présentation de la carte d'électeur.

•R.8 : Publicité des résultats

Garantir l'affichage des résultats au niveau des BV dès le jour du scrutin. Les résultats, BV par BV, devront être tenus à la disposition des observateurs et délégués de partis/candidats aussitôt que possible et sans restrictions (2010) Le Code Electoral prévoit (Art. 101) que les résultats sont aussitôt affichés dans le bureau de vote une fois annonce, à haute voix, des résultats par le Président du bureau de vote.

2.2 Les recommandations partiellement suivies (5)

•R.1: Doter la CENI d'une structure d'appui effectif

Doter la CENI de capacités opérationnelles (2007), transformer le secrétariat administratif de la CENI en secrétariat exécutif (2010)

Le Code Electoral prévoit (Art. 21 – 26) un Secrétariat Exécutif (SE) avec des Unités d'Appui Opérationnelles (UAO) mais celui-ci n'a néanmoins pas encore été créé. Le règlement intérieur de la CENI prévoit (Art. 34 - 43) des souscommissions dont les fonctions ressemblent à celles des UAO mais dont les membres sont issus de l'assemblée plénière (institution politique de la CENI).

•R.2 : Adoption de procédures pour l'entretien et gestion du fichier électoral

Adoption de procédures pour l'entretien et la gestion du fichier électoral (2007), adopter des mesures pour assurer le suivi, le stockage et la mise à jour informatisés de toutes les données du fichier électoral (2010)

La mise en œuvre du SE permettra cela, le règlement intérieur prévoit une sous-commission «opérations électorales, formation et informatique».

•R.3 : Gestion cohérente du patrimoine de la CENI

Assurer une gestion cohérente du patrimoine (matériel, archives, etc.) (2007), créer un système d'archivage accessible à tous (2010)

La mise en œuvre du SE permettra cela: le Code Electoral prévoit une UAO chargée de «logistique, archives et de la sécurité», le règlement intérieur une sous-commission chargée du «matériel et de la logistique».

•R.4 : Neutralité des autorités (Suite à la page 5)

Législatives 2013

(Suite de la page 4)

Ayi d'ALMEIDA

administratives

Inscrire formellement l'obligation de neutralité des autorités administratives à tous les niveaux et prévoir la possibilité de sanctions administratives (2007)

Principe non-inscrit dans le Code Electoral mais le Code Electoral prévoit des sanctions pénales pour le personnel fautif (Art. 127 et 134)

•R.5 : Centralisation des résultats

Préciser les dispositions relatives à la centralisation des résultats afin d'établir de manière non-ambigüe les conditions et les limites dans lesquelles les CELI et la CENI interviennent en terme de redressement des résultats (2007).

La loi de mars 2013 portant modification du Code Electoral précise (Art. 103) que la CENI est chargée de la centralisation et du recensement général des résultats des votes au niveau national. Elle recoit par ailleurs les PV des CELI et directement en double transmission les PV des bureaux de vote. Néanmoins, la loi sous-entend que la CENI effectue les calculs sur base seulement des PV des CELI («dès réception des procès-verbaux en provenance des CELI») et non sur base - aussi - des PV des bureaux de vote.

2.3 Les recommandations nonsuivies (6)

•R.1: Allongement de la campagne électorale

Accroître d'au moins une semaine la durée de la campagne électorale (2007), allonger la campagne électorale d'une à deux semaines supplémentaires (2010).

•R.2 : Sélection du personnel des bureaux de vote

Etablir des critères de sélection des membres de bureau de vote, et suivies si des mesures sont mises maintenir des listes à jour à la dis-

position de la CENI (2010)

•R.3 : Contentieux relatif aux listes électorales

Supprimer le recours hiérarchique devant la CENI et rallonger de manière significative les délais d'affichage des listes provisoires et de dépôt de recours (2010)

Le Code Electoral reste muet sur le délai d'affichage des listes électorales même si le délai de recours a été rallongé de 24H à partir de l'affichage des listes. Le TPI comme juge de droit commun devrait être en charge du contentieux sur les listes électorales.

•R.4: Abolir le vote par anticipation des forces de sécurité

Abolir le vote par anticipation des forces de sécurité (2010)

•R.5 : Abolir le vote par liste d'omis et le vote par procuration Abolir le vote par listes d'omis et le vote par procuration (2010)

•R.6: Définir les fonctions de la chefferie traditionnelle dans le processus électoral

Inclure dans le code électoral un article définissant les fonctions exactes du chef traditionnel dans le processus électoral (2010) Le Code Electoral précise (Art. 38) seulement que le chef traditionnel est une «personne ressource»

2.4 Bilan et perspectives :

+/- 50% des recommandations visant le Code Electoral ont été globalement suivies (inclus marge d'interprétation sur les recommandations partiellement suivies) Parmi les 11 recommandations partiellement suivies ou non-sui-

- •Une (1) ne constituerait pas une préoccupation des acteurs politiques (Allongement campagne politique)
- •Deux (2) pourraient ne pas être A mettre en œuvre après la créaen place pour mieux les encadrer

(«votes spéciaux»)

- •Trois (3) sont d'une importance capitale pour la bonne conduite du processus électoral : la mise en place effective du Secrétariat Exécutif, la centralisation des résultats et la gestion du contentieux électoral relatif à la liste électorale.
- •Parmi ces trois (3) recommandations : une (1) pourrait être encore davantage clarifiée via une circulaire ou arrêté, une (1) autre pourrait être partiellement suivie en précisant/allongeant la durée de publication des listes (Contentieux relatif à la liste électorale), une (1) autre devrait se concrétiser dans les faits (création du Secrétariat Exécutif) pour capitaliser les modifications faites au Code Electoral.
- 3. Analyse des recommandations pouvant être mises en œuvre à l'entrée en fonction de la CENI (15)
- •R.1 Commencer la préparation du chronogramme opérationnel Solution : Décision du bureau de la CENI. Réalisée.

•R.2 Réviser la répartition des domaines de compétences des 5 sous-commissions

Les sous-commissions « Opérations électorales » et « Matériel et logistique » devraient être rapprochées (2010). Solution: règlement intérieur.

Non réalisée.

•R.3 Doter la CENI d'un service juridique interne

Permettre à la CENI de mieux anticiper les conséquences légales de ses décisions (2007), mettre en place une équipe de juristes à la CENI (2010). Solution: le CE prévoit déjà une UAO chargée des « Finances, Affaires Administratives et Juridiques ».

tion effective du Secrétariat Exé-

•R.4 Revoir les modalités de financement de la CENI

Mettre en place un compte placé sous la responsabilité de la CENI (2007) Solution : le CE prévoit la mise à disposition d'un comptable public. Réalisée (prévu au règlement intérieur).

•R.5 Adopter un règlement intérieur des CELI sous la supervision de la CENI

Solution : le CE prévoit l'élaboration d'un règlement intérieur fixant les règles d'organisation et de fonctionnement. A mettre en œuvre.

•R.6 Révision des procédures opérationnelles des opérations électorales pour les membres de CENI et CELI

Intégrer les différentes phases du processus électoral, limiter les solutions tardives sur les sujets sensibles (2007). A mettre en œuvre.

•R.7 Revoir le guide et la formation des membres des BV

Combler les lacunes, améliorer la compréhension globale de procédures (2007), allonger la période de formation des présidents et rapporteurs, adopter les procédures et produire tout le matériel pédagogique à l'avance (2010). A mettre en œuvre, probabilité haute (prévu au chronogramme de la CENI).

•R.8 Préciser les dispositions relatives à la centralisation des résultats

Préciser les dispositions relatives à la centralisation des résultats afin d'établir de manière non-ambigüe les conditions et les limites dans lesquelles les CELI et la CENI interviennent en terme de redressement des résultats (2007).

Réalisée partiellement.

•R.9 Mettre sur pied des procédures de réception et centralisation des résultats fluides et transparentes

Sélection et formation ciblée d'un personnel d'appui spécifiquement alloué aux CELI, développer des procédures efficaces pour la centralisation des résultats au niveau des CELI (2007). A mettre en œuvre.

•R.10 Publier une ventilation détaillée des résultats par BV et des outils d'analyse postélectoraux de compréhension du mécanisme électoral (2010)

Solution: Publication d'un rapport de qualité de la CENI. A mettre en œuvre, probabilité : haute (prévu au chronogramme de la CENI)

libre en matière d'information Il s'agit des médias publics, en par-

ticulier presse écrite (2007), Appliquer l'article 187 du Code obligeant la HAAC à organiser des débats contradictoires. Solution : renforcement de la collaboration CENI-HAAC, veille des organisations socioprofessionnelles des médias. A mettre en œuvre.

•R.12 Améliorer la qualité de l'information

Améliorer l'information des citoyens en périodes électorales (2007).

A mettre en œuvre. Impact réduit (rôle qui dépasse la CENI)

•R.13 Soutenir l'implication de la CNDH dans le processus élec-

Etablir un mécanisme de surveillance au niveau de chaque préfecture, une forme de comptoir citoyen ou d'ombudsman relevant de la CNDH (2007).

Solution: renforcement de la collaboration CENI-CNDH. A mettre en œuvre.

•R.14 Revoir les mécanismes de soutien internationaux à la société civile

Permettre une observation moins spécifiquement centrée sur le déroulement du jour du scrutin (2007), mettre en place une plateforme de la société civile engagée dans l'observation. Solution : observation domestique. Réalisée et à poursuivre.

•R.15 Promouvoir le renforcement des capacités des partis poli-

Organiser des sessions de rencontres/formation à thématique ciblée pour les délégués de candidats. Réalisée en partie, à pour-

Au total, 5 recommandations sur 15 ont été réalisées (inclus partiellement), 9 sont à mettre en œuvre avec des probabilités variables de réalisation et 1 n'a pas été réalisée.

4. Analyse des recommandations

•R.1 Financement des campagnes électorales et surveillance des dépenses électorales

Appliquer la loi de 2007 règlementant le financement des campagnes électorales et le suivi des dépenses des partis (2007), mettre en place la Cour des Comptes (2010).

Solution: Il existe une loi n°2007-018 portant sur le financement des activités des partis. La Cour des Comptes dans son fonctionnement peut sanctionner les dépassements.

•R.2 Mettre en place un système de contri-

N°0084 | du 11 au 25 Avril 2013

(Suite à la page 7)

Adresse: BP. 431 Lomé Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

Rédaction

Lola AKOMATSRI: Rédactrice en chef Franck NONNKPO: Secrétaire de rédaction Avi d'ALMEIDA: Resp. Desk Politique Ibrahim SEYDOU

Eric TCHALIM

Collaboration

Spéro D

Martial B

Salomon WILSON

Distribution

Komlanvi Delali AGBOH

Maison du journalisme

Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

 Imprimerie Imprimerie 1 Rois 17 BP. 8043 Lomé Togo Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

Conception

Focus Yakou Sarl Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766 Lomé Togo

 Tirage 2500 exemplaires

•R.11 Améliorer l'équité et l'équi-

Invité Spécial

Invité Spécial: Kodjo NADJOMBE, Consultant international, expert en conseil/audit et formation en marchés publics

Ayi D'ALMEIDA

«Le recours engagé contre une décision de l'ARMP, n'est pas Ce principe assure l'effectivité des décisions du suspensif. régulateur pour un système de passation des marchés dynamique»

issionné par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour faire une communication sur les principes fondamentaux et le contentieux des marchés publics à l'occasion du séminaire de formation organisé à l'intention des magistrats du 02 au 05 avril 2013 à Notsè, Monsieur Kodjo NADJOMBE, Consultant International en Marchés publics, revient sur les enjeux de la formation et fait quelques recommandations.

FOCUS INFOS: Vous avez présenté une communication sur les principes fondamentaux et le contentieux des marchés publics à l'occasion du séminaire de formation organisé par l'ARMP à Notsè à l'intention des magistrats de la Cour Suprême et des Cours d'Appel de Lomé et Kara. Quels étaient les enjeux de ce séminaire?

Daniel NADJOMBE: Dans le cadre de ses activités et en liaison avec la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), des acteurs de la passation et du contrôle des marchés publics notamment les magistrats intervenant au bout de la chaîne à l'occasion de litiges nés de la passation et/ou de l'exécution des marchés publics, il était indispensable de les sensibiliser aux principes fondamentaux régissant les marchés publics et de leur donner les outils permettant d'appréhender le conten- D.N : Dans le cadre de ses missions tieux des marchés publics.

F.I: Quels étaient les modules présentés aux magistrats?

présentés à ce séminaire : rappel du nouveau paysage institutionnel et réglementaire des marchés publics au Togo, principes fondamentaux de la commande publique, procédures de passation et d'exécution des marchés publics et enfin le contentieux des marchés publics. Et si les magistrats ont semblé montrer plus d'intérêt au module relatif au contentieux des marchés publics, les 3 autres modules présentés par un expert national du bassin national des formateurs et des cadres de l'ARMP dont j'ai pu par ail-

leurs apprécier la qualité et la compétence, étaient tout autant intéressants

Je précise en outre que le Directeur Général de l'ARMP lui-même, monsieur René KAPOU, a intéressé les magistrats au nouveau cadre juridique et institutionnel des marchés publics.

F.I: Pourquoi d'après vous, étaient-ils plus intéressés par le contentieux des marchés publics?

D.N: Le module sur le contentieux des marchés publics était assurément leur préoccupation immédiate parce qu'il impacte directement leur activité et certains magistrats y ont pu trouver l'occasion de lever leurs doutes...

F.I : Pourriez vous nous en dire d'avantage?

de régulation sanctuarisées par les Directives 04/2005 et 05/2005 marchés publics de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), l'ARMP, Autorité Administrative In-D.N: Quatre (4) modules ont été dépendante, statue sur des litiges nés de la passation des marchés publics et c'est le Comité de Règlement des Différends (CRD) émanation de l'instance suprême de l'ARMP, le Conseil de Régulation, qui est compétent pour se prononcer.

> les décisions du CRD devant les juridictions administratives du Togo ne sont pas suspensifs, au nom d'un principe fondamental de droit public, la force exécutoire des décisions administratives, repris très justement



Kodjo NADJOMBE

dans les Directives UEMOA et transposé par la Loi de 2009 relative aux marchés publics.

La règle est donc que le recours dirigé contre une décision du CRD, ne suspend pas l'exécution de cette dernière ; ce principe assure l'effectivité des décisions du régulateur et favorise un fonctionnement dynamique et conforme du système de passation des marchés publics.

Certains magistrats participants ont pu voir dans cette règle pourtant inspirée de principes fondamentaux de droit public, une restriction de leurs pouvoirs et ont cru voir dans le sursis à exécution un moyen de contourner l'effet non suspensif des recours.

Les recours éventuels dirigés contre F.I : Et qu'en est-il exactement en D.N: L'une des attributions de

D.N: Les recours auprès des juridictions administratives contre les décisions du CRD ne sont pas suspensifs. Néanmoins, il existe la possibilité

pour le requérant de joindre, à l'appui de son recours, une demande en référé de sursis à exécution de la décision de l'ARMP. Inspirée de la législation et de la pratique juridictionnelle françaises, cette procédure d'urgence laisse l'entière appréciation au juge saisi de la demande, d'accorder à titre exceptionnel, le sursis à exécution.

La Directive 05/2005 UEMOA portant régulation et contrôle des marchés publics engage les Etats, en son article 12 alinéa 9, à énumérer limitativement dans règlementations

nationales les cas de recours juridictionnels contre les décisions du Comité de Règlement des Différends ; la Loi transposant cette Directive n'a pas pris en compte cette disposition et n'a pas prévu de cas de recours juridictionnels.

Donc, en l'état actuel du droit des marchés publics au Togo, il y a un vide juridique qui rend inopérant tout recours engagé auprès des juridictions administratives contre une décision du CRD, et à fortiori une demande de sursis à exécution d'une décision du CRD, accessoire au recours en principal, serait sans objet.

FI: Quelles sont vos recommandations?

l'ARMP est de faire des propositions de modifications, d'adaptation de la réglementation nationale des marchés ; je pense que la Direction Générale est sensibilisée à cette question et que des initiatives seront prises

prochainement pour combler ce vide juridique. Par la même occasion, il ne serait pas inopportun d'encadrer la demande de sursis à exécution des décisions de l'ARMP, comme c'est le cas d'ailleurs au Sénégal ou au Burkina Faso, qui serait engagée à l'appui des recours ; ceci pour éviter des demandes dilatoires de requérants n'ayant d'autre but que de contourner l'effet non suspensif des recours ; il y va de la crédibilité et de la vitalité du système de passation des marchés publics.

Et de façon plus générale, je considère que les magistrats qui étaient très attentifs aux différentes communications, ont un rôle positif à jouer dans le nouveau dispositif de passation, et des formations régulières ponctuées de cas pratiques sur des thèmes précis seront déterminantes. A ce propos, je tiens à saluer la très grande qualité des formations dispensées par l'ARMP qui ne ménage aucun effort pour sensibiliser, intéresser et outiller les acteurs de la passation des marchés publics.

F.I : Pour finir, un mot sur votre parcours professionnel?

D.N. Je suis juriste en droit public de formation, praticien des marchés publics en Administration puis en cabinet d'avocat depuis 13 ans en France. Actuellement, j'exerce en tant que consultant dans un cabinet international basé en France, D&N Consultants, spécialisé dans le conseil/audit et la formation en marchés publics opérant principalement dans l'espace UEMOA ; nous sommes régulièrement sollicités par l'UEMOA, la BAD ou la Banque Mondiale pour des missions d'études ou la formation en marchés publics dans les pays de l'UEMOA.

PASCAL BODJONA EST LIBRE!

'ancien ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Pascal BODJONA a été libéré en début de soirée de ce 9 avril. Il était Cette libération provisoire, si elle Al Youssef, présumée victime de

sous mandat de dépôt dans les locaux de la gendarmerie nationale dans le cadre d'une affaire d'escroquerie à la

depuis le 1er septembre dernier placé ne met pas en principe fin à la pour-

suite, constitue une bouffée d'oxygène pour l'ex-directeur de cabinet du Président de la République et un soulagement pour son entourage. L'information judiciaire ouverte à la suite des plaintes de l'émirati Abass l'escroquerie qui allègue un préju-

dice de plusieurs milliards de FCFA, a vu l'inculpation de plusieurs personnalités dont l'homme d'affaires Bertin AGBA détenu à la prison civile de Tsévié et le Français Loïc Le Floch PRIGENT, ex directeur d'ELF, emprisonné plusieurs mois à Lomé avant d'être libéré il y a quelques

Pascal BODJONA est donc la deu-

semaines pour raisons de santé.

xième personne à bénéficier de cette mesure de libération provisoire dans ce dossier où règne un cafouillis procédural, même si le fait d'escroquerie semble établi.

(Suite de la page 5)

Ayi D'ALMEIDA

Législatives 2013 :

de l'activité des partis politiques Examiner les modalités pour la mise en place d'un système de contribution publique au financement de l'activité des partis politiques sur la base du nombre de suffrages obtenus (2007), établir un mode réaliste de contribution publique au financement des cam-

•R.3 Amélioration de l'environnement des médias (3 recommandations)

pagnes électorales (2010). Solution

: loi n°2007-018 du 16/07/07.

Améliorer l'équité et l'équilibre de l'information (2007 & 2010), renforcer les capacités d'intervention de la HAAC (2007 & 2010), améliorer la qualité de la recommandation (2007 & 2010)

Solution: Appuyer matériellement, financièrement et techniquement la HAAC et l'école de formation des journalistes. Revoir l'article 4 de la Décision n°001/HAAC/10/P qui oblige les médias privés à s'enregistrer auprès de la

bution publique au financement HAAC.

•R.4 Aspects transversaux (éducation civique, CNDH, société civile, capacités des partis politiques et promotion de la femme) Solution: Aspects couverts partiellement par les projets postélectoraux de l'UE avec réussite et impact variable.

5. Analyse des recommandations à caractère politique (2)

R.1 Revoir le découpage électoral afin de rééquilibrer la représentation des populations

La répartition des sièges aboutit à des variations très importantes au détriment de la ville de Lomé et de son hinterland ; à défaut de recensement des populations, l'allocation des sièges aux circonscriptions pourrait être établie sur la base du fichier électoral, examiner la possibilité d'instituer des circonscriptions régionales (2007); Améliorer la représentativité des sièges à l'Assemblée Nationale et

l'égalité du vote selon les circonscriptions (2010)

- •En 2007, le nombre initial de députés était fixé à 81, certains partis souhaitaient son augmentation (jusqu'à 110).
- •Le dialogue politique du 13/09 avait prévu un redécoupage et revu le nombre de députés comme suit : création d'une circonscription unique du Grand Lomé (Commune + Préfecture) à laquelle on attribuerait, en plus des 5 sièges pour les Communes et les 2 pour la préfecture, 2 sièges supplémentaires. Maintien des 2 sièges pour les 29 autres circonscriptions électorales de 2007. Maintien des 16 sièges avec la clé de répartition. TOTAL: 83 députés.
- •Des discussions ultérieures ont porté sur les nombres de 89 et 87
- •La loi organique de mars 2013 portant modification de la loi organique sur le nombre de députés a fixé le nombre de députés à 91 et rompu le principe une préfecture

= une circonscription.

- 5. Analyse des recommandations à caractère politique (2)
- •R.2 Etendre le dialogue encadré par le CPDC à un spectre plus large de partis politiques

Le CPDC élargi a été mis en place sur base de la recommandation des observations électorales mais n'a pas abouti à un accord inclusif.

BILAN GENERAL DE LA MISE EN ŒUVRE :

Sur +/- 40 recommandations :

- •2 recommandations ne sont pas faisables ou essentielles pour les scrutins à venir (vote à l'étranger et montant du cautionnement pour les présidentielles)
- •+/- 50% des recommandations visant le Code Electoral (19) ont été suivies ou partiellement. Parmi les 11 recommandations relatives au Code Electoral non-suivies ou partiellement :
- •Une ne serait pas une préoccupa-

tion des acteurs politiques (allongement campagne)

- •Deux peuvent être remplies si des mesures d'encadrement sont proposées (votes spéciaux)
- •Trois sont d'une importance capitale pour le processus : création effective du Secrétariat Exécutif, centralisation des résultats et gestion des contentieux électoraux.
- •15 recommandations n'ont pu être mises en œuvre qu'une fois la CENI entrée en fonction : 5 ont été réalisées ou partiellement, 9 sont à mettre en œuvre avec des probabilités variables de réalisation, une n'a pas été réalisée.
- 4 sont subordonnées à l'adoption d'autres textes dont au moins 2 sont remplies
- •2 recommandations sont de caractère politique à appréciation très variable.

Source des informations : Délégation de l'Union Européenne.



Photos non contractuelles - Projecteurs antibrouilland et jantes alliage disponibles en option



CFAO MOTORS - TOGO

Bd Eyadema - B.P.332-Lomé - Tél. : 22 21 20 79 / 22 23 31 00 - Fax : 22 21 36 71



P Franck NONNKPO

Kovi ADANBOUNOU, Président du Collectif des Jeunes pour le **Développement (CJD)**

« Notre parti politique c'est le Togo, et notre candidat c'est le développement!»

go tribune libre »! Voici un concept inédit qui depuis des mois, fait son bonhomme de chemin au Togo. Espace de discussions et de réflexion, cette initiative portée par le Collectif des Jeunes pour le Développement (CJD), vise à donner la parole aux populations, à travers des conférences-débats publiques autour des thèmes liés à la citoyenneté. Après Lomé et Sokodé, c'est le tour de la ville de Notsé d'accueillir la troisième édition de « Togo tribune libre », les 29 et 30 mars 2013. A cette occasion, focuinfos a donné la parole à M. Kovi ADAN-BOUNOU, Président du CJD, qui nous en dit plus sur le concept.

sident du CJD, structure qui organise régulièrement, depuis quelques mois maintenant à F. I : Ce qu'on peut craindre travers le pays, « Togo tribune libre », un cadre de discussions publiques sur la thématique de la citoyenneté. Qu'est-ce qui sous-tend cette initiative inédite au Togo?

Kovi ADANBOUNOU: Depuis 2007, nous avons fait des études de terrain pour recenser les véritables problèmes qui minent le développement du pays. Et nous avons compris que les Togolais, à un moment donné, se sont désolidarisés. Pour éviter que cette situation ne perdure, nous avons décidé d'aller vers les populations pour les sensibiliser sur la nécessité de se mettre ensemble pour construire le pays. Nous sommes obligés de vivre ensemble, cela suppose que nous devons également travailler ensemble pour faire avancer le Togo. Notre objectif en prenant l'initiative de « Togo tribune libre », est de faire en sorte qu'il en soit ainsi.

prendre trop de risques sachant que des sujets qui fâchent ou qui mettent mal à l'aise peuvent être évoqués?

K. A : Les gens sont conscients de ce que nous sommes en train de faire ; je n'ai pas encore rencontré quelqu'un animé de mauvaise intention et qui voudrait perturber nos séances. Nous cherchons, le bonheur de notre pays. Celui qui partage avec nous cette ambition, peut s'associer à nous. Ceux par contre, qui pensent que nous avons tort, eh bien, ils n'ont qu'à rester tranquillement chez

Focus infos : Vous êtes le Pré- eux. L'avenir nous donnera certainement raison.

> également, est que des hommes politiques se servent de votre cadre pour répandre leurs idéologies au sein de la population!

> K.A : Nous nous sommes engagés auprès de la population. Nous ne refusons aucune contribution venant d'un parti politique à condition qu'elle respecte notre concept basé sur une idée unique : contribuer valablement au développement du pays. Nous ne parlons pas de politique politicienne, mais de politique de développement. Nous n'excluons aucun parti politique mais ceux qui veulent cheminer avec nous, doivent comprendre que nous avons opté pour la politique de développement.

> F.I: Peut-on avoir une idée du temps que durera le projet ? Prendra-t-il fin en 2013?

K. A : Le projet est appelé à continuer dans le temps. F.I: Donner directement la Comme je viens de le dire, nous parole à la population à travers nous sommes engagés et nous des débats publics, n'est-ce pas sommes déterminés ; sans complèter que nous sommes jeunes. L'avenir d'un pays, c'est sa jeunesse; elle a son mot à dire. Notre nation, c'est pendant que nous sommes encore jeunes que nous devons la bâtir .Prenons conscience de cette réalité et agissons en conséquence de peur que nos aînés ne nous laissent des problèmes difficilement gérables.

> Après, cette première phase que sont les éditions régionales, le comité d'organisation décidera de la deuxième phase qui va surement porter sur des débats citoyens et participatifs sur des



radios et télévisions partenaires, relayés toutefois par la presse

F.I : Vous programmez le grand débat de Togo Tribune Libre, édition des plateaux sur Atakpamé ce samedi 13 avril ; de quoi sera-t-il exactement question?

K.A : A Atakpamé, il s'agira du grand débat public sur le thème « Droits et devoirs du citoyen pour la cohésion nationale », et un accent particulier sera mis sur le droit de vote vu que nous sommes dans les préparatifs des prochaines échéances électorales. Notre devoir de médiateur entre les gouvernants et les populations exige également que nous puissions sensibiliser nos concitovens sur les notions de non violence et de paix. Voter est un droit mais il reste aussi un devoir citoyen devant garantir la contribution de tous à la gouvernance publique.

F.I : Quel regard portez-vous aujourd'hui sur la situation sociopolitique togolaise?

K.A: Notre slogan au CJD, comme je l'ai toujours dit, c'est que notre parti politique, c'est le Togo, et notre candidat c'est le développement. Mais pour répondre à votre question, il faut dire que le Togo souffre d'un passé assez dramatique, et que les travaux de la CVIR doivent servir de miroir aux leaders politiques togolais, pour éviter que ce passé lourd de douleur ne se répète. Et donc pour ce qui concerne les divergences de points de vue constatées ici et là, nous invitons les principaux acteurs de la vie politique togolaise à trouver un terrain d'entente par la voie du dialogue aux problèmes qui encore les divisent, et ceci dans l'intérêt supérieur de tout le peuple togo-

F.I : En dehors du programme « Togo Tribune Libre », quelles autres actions le CJD a-t-il en perspective?

K.A: Togo Tribune Libre est un programme de sensibilisation, et en dehors de cette activité, nous avons en étude un projet de solidarité nationale, dénommé « Un geste pour une vie » qui va être un canal d'aide sociale venant de toute bonne volonté aux personnes nécessiteuses. Par ailleurs, notre souci est d'aider aussi nos jeunes frères et sœurs dans la mise en place de l'auto-entreprenariat pour les aider à sortir du gouffre de sans emploi. Et nous travaillons avec des partenaires nationaux et étrangers pour la réalisation de tous ces projets.

F.I : Quelle doit être aujourd'hui, selon vous, la place de la jeunesse togolaise dans la vie sociopolitique et économique du Togo?

K.A.: La place qui, selon moi, doit revenir à la jeune génération togolaise est celle du travail bien fait, du dynamisme, de premier acteur de développement

car la jeunesse togolaise est la frange la plus importante de notre population. Etant donc à l'âge jeune, ils doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour réussir à hisser le Togo haut. On comprend que les moyens manquent pour satisfaire tous les besoins en matière d'emploi, mais il faut saluer les efforts du gouvernement à travers le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes qui tente vaille que vaille de résoudre ces problèmes. Parlant de l'implication des jeunes dans la chose politique, le constat à notre niveau est que beaucoup se laissent manipuler par les leaders politiques ; nous invitons nos jeunes frères à se connaître, à résister à toute manipulation d'ordre politique qui entamerait la stabilité de notre pays car nous serons encore les premières victimes.

F.I: Vous êtes très jeune et assez dynamique; votre implication dans la chose publique, est-ce une vocation, un choix ou plutôt une passion?

K.A : Pour moi, il ne s'agit pas d'une question de choix, mais plutôt de devoir. Vous et moi avons le devoir de faire du Togo, une grande nation, et chacun selon sa compétence, et sa capacité. Beaucoup de gens aussi le font, et de manières diverses, mais nous ne devons cesser de nous rappeler cette phrase : « Togolais viens, bâtissons la cité

F.I : Un message à l'endroit du peuple togolais?

K.A : Notre message est simple, c'est un appel à la réconciliation nationale sur la base du dialogue permanent. Le Togo, notre pays est un héritage commun à nous tous, que vous soyez du Sud, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest; que vous soyez chrétien, musulman ou animiste, notre cause est commune et c'est la force du destin de la nation à laquelle nous appartenons.

MOIS DE LA FEMME 2013

PRIX VLISCO
" BE
YOUR
DREAM "

Le 8 mars 2013 est la Journée internationale de la femme. Ce jour-là, partout dans le monde, les femmes sont honorées et respectées pour leurs immenses accomplissements. Pour Vlisco, les femmes doivent rester sous les projecteurs plus qu'une simple journée, et en 2013 nous avons célébré pendant six semaines, dans toute l'Afrique de l'Ouest et Centrale, les femmes synonymes d'inspiration.



Le 30 mars dernier, à l'Hôtel Sarakawa, Vlisco Togo a clôturé cette célébration lors d'une soirée de remise de prix « BE YOUR DREAM ». Suite au dépouillement des votes, Madame Nadouvi LAWSON-BODY, cardiologue, a été sacrée Ambassadrice Vlisco 2013.

Par ailleurs, trois jeunes créatrices de mode ont reçu des prix de participation au Fonds de financement de projet-mode.

La soirée fut agrémentée d'un défilé de mode. Trois stylistes togolais y ont participé: Henrion Fashion, Gaëlle Truda et Timothée. Ces derniers ont su mettre en avant l'esprit Vlisco avec la redécouverte de dessins mythiques, la projection de la collection en cours « Jeu de couleurs » ainsi qu'un mélange savamment orchestré de pièces rares, éditions limitées et foulards en soie.



















La rédaction

HCR - Réfugiés ivoiriens : le bras de fer Les dessous d'un conflit!

e 26 mars dernier, une émeute éclatait au camp des réfugiés ivoiriens à Avépozo/Tropicana. Un groupe de femmes en colère, a organisé un mouvement d'humeur pour dénoncer les conditions précaires dans lesquelles, elles et leur famille vivent. Dans la foulée, elles s'en étaient prises à la cantine scolaire du camp et renversé la nourriture destinée aux enfants. Résultat : une descente sur le camp du Ministre de la Sécurité et de la Protection civile ; un réfugié convoqué par les autorités pour incitation à la révolte serait actuellement en fuite. Cet incident est illustratif d'un conflit opposant depuis plusieurs semaines le Haut Commissariat des Réfugiés au Togo (HCR-Togo) et les Réfugiés ivoiriens.

Focus Infos s'est intéressé à la question et a voulu en savoir plus sur non seulement les conditions des milliers d'ivoiriens qui vivent au Togo depuis 2011 suite à la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, mais également les dessous du mouvement des femmes réfugiées au Togo.

Cela fait plus de 35 jours que le conflit entre le HCR et les femmes du camp d'Avépozo situé à environ 15 Km de la ville de Lomé perdure. Elles réclament de meilleures conditions de vie pour l'ensemble des réfugiés ivoiriens logés sur le camp qui s'étend sur environ 2 hectares.

En effet, les Ivoiriens qui ont demandé l'asile au Togo ont automatiquement bénéficié du statut « prima facie », leur conférant le statut de réfugiés avec tous les avantages y afférents, notamment les aides alimentaires. Celles-ci sont gérées par le Haut Commissariat des Réfugiés-Bureau du Togo qui achemine les vivres auprès de 6000 personnes.

Le drame du 26 mars

Tout est parti de la matinée du 26 mars 2013, où Tiehou Macoura Pauline, une réfugiée est morte des suites d'une diarrhée chronique. Décès qui déchaîna la colère de ses compatriotes et mit en épingle les conditions précaires dans lesquelles elles vivent. Pour les réfugiées, cette dame aurait pu être sauvée. Elles mettent en cause les aliments avariés qu'on leur servirait ainsi que les conditions d'hygiènes déplorables, à l'origine selon elles des diarrhées de Mme Tiéhou. De fait, elles ont décidé d'exprimer bruyamment leur rasle-bol devant le camp.

Sur les pancartes, l'on pouvait en ligne de mire ce qu'elles délire les slogans comme « UNHCR, 3 mois sans nourritures aux réfugiés ivoiriens », « UNHCR nous maltraite, nous voulons une terre d'asile » ou encore « Nous en avons marre! ».

Face à l'ampleur du mouvement, le Ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le Colonel Yark DAMEHANE s'est rendu sur les lieux afin de rencontrer les responsables du camp et engager des



le groupe de femmes conduit par Mme Elisabeth Gogoua, n'a pas voulu faire quelques concessions dans les négociations directes avec le HCR. Dans la foulée, elles se sont rendues à la cantine de l'école construite au sein du camp. Le repas qui devait être servi sera renversé. Par qui ? Pour les autorités qui dénoncent un « acte de vandalisme », ce sont les manifestantes. Celles-ci nient leur responsabilité.

Quoi qu'il en soit, le Colonel Yark Damehame quittera le site non sans une sévère mise en garde contre tout recours à la violence. Quelques heures après son départ, le Bishop Gogoua, époux du porteparole des femmes, monte au créneau pour appeler les femmes à la résistance : « Ne faiblissez pas ! La lutte doit continuer; nous allons avoir gain de cause » insista-t-il. Il reçut quelques heures après cet appel, une convocation pour une audition. Depuis, il est en fuite. Pour autant, le mouvement des

femmes continue à ce jour, avec noncent comme étant l'« insensibilité du HCR ».

La pomme de discorde

Ce qui est au cœur du conflit entre le HCR et les réfugiés est l'arrêt de la distribution des vivres. Elle a été suspendue sur le camp d'Avépozo depuis décembre 2012, vouant les réfugiés à une totale

discussions. Mais peine perdue, précarité. Au plus fort de la crise ivoirienne, les 8000 personnes recensées bénéficiaient d'une totale prise en charge alimentaire.

> Selon Théophilus VODOUNOU, Représentant résident du HCR au Togo, « au début de l'opération, le HCR distribuait des repas chauds à tous les réfugiés jusqu'en avril 2011. Après cette période, vu que le PAM (Programme Alimentaire Mondiale) qui avait les prérogatives de distribution des vivres n'intervenait pas encore, le HCR a commencé, par obligation humanitaire, à acheter des vivres lui

situation dégradante, le HCR malgré les difficultés financières, a repris les achats jusqu'en décembre 2012 affectant ainsi considérablement les autres secteurs de ses activités ».

Cette version n'est pas contestée par Bi-Théophile ZAOULI, chef du camp et président des refugiés, qui la relativise tout de même : « Chaque réfugié recevait par mois 15 kg de riz, de l'huile, des boîtes de conserve etc. Après, la quantité des vivres a diminué; de 15 kg de riz par mois, on est descendu à 10 Kg ajouté à un peu d'huile et ceci jusqu'à fin décembre 2012 », raconte-t-il.

Par ailleurs, il convient de distinguer deux types de réfugiés ivoiriens présents sur le territoire national. Il y a ceux qui sont localisés sur le camp d'Avépozo soit plus de 3200 personnes; et environ 2.400 autres qui eux sont plus autonomes. Ils ont soit un travail, un logement ou résident dans une famille d'accueil togolaise. Ces derniers ne bénéficient pas des mêmes traitements du HCR. Ils ont par exemple été les premiers à ne plus bénéficier des vivres. « Nous ne percevons plus de vivres depuis décembre 2011, soit plus de deux ans » affirme Essé Aka Berenger, un réfugié ivoirien vivant dans la banlieue nord de Lomé.

Et depuis 5 mois, c'est au tour de ceux vivant dans le camp de se voir couper les vivres. « La vie est devenue difficile au camp ; la plupart d'entre nous survit grâce à nos frères ou parents de la diaspora qui envoient périodiquement de l'argent », témoigne Bi-théophile ZAOULI.

ration de distribution de vivres au 31 décembre 2012 avec maintien de l'assistance financière aux personnes à besoins spécifiques et la distribution de la farine thérapeutique (farine enrichie) à ces derniers », explique M. VODOUNOU.

Et comme mesures alternatives, le HCR a élaboré plusieurs projets visant « à permettre à tous les réfugiés d'avoir la capacité de se prendre en charge dans la dignité ». Il y a notamment la maximisation des subventions pour les activités génératrices de revenus avec une attention particulière accordée aux femmes. Près de 900 réfugiés, à en croire le Représentant du HCR-Togo, ont bénéficié de ce projet en 2012. Le montant alloué, préciset-il, était proportionnel au projet présenté par le réfugié et tournait autour de 94.000FCFA.

Les premiers à bénéficier de ce programme furent les réfugiés vivant en ville. En début d'année 2012, « certains d'entre nous ont élaboré des projets d'activités génératrices de revenus et ont bénéficié d'aide financière, d'une fourchette de 50.000 à 100.000 Fcfa. Et c'est tout! Il n'y avait plus d'autres accompagnements » affirme Aka Berenger.

Quelques réfugiés du camp d'Avépozo ont aussi bénéficié de cette

« Pour cette année, la représentation (ndlr : HCR-Togo) a décidé d'augmenter ce montant à 150.000 FCFA incluant un accompagnement mensuel de 30.000FCFA sur trois (03) mois, afin de sécuriser le capital », souligne le Représentant du HCR-Togo. Soit un montant initial proposé de 120.000FCFA auquel s'ajoute un accompagnement mensuel de 10.000FCFA pendant 3mois.

Selon le chef de camp et président des réfugiés ivoiriens d'Avépozo, « ceux qui avaient bénéficié du projet en 2012 sont exclus; ils ne peuvent plus bénéficier des 150.000FCFA. Nous avions trouvé cela injuste. Pour nous, les fonds alloués en 2012 doivent être considérés comme une aide ponctuelle

Du côté des réfugiés, même si l'idée du projet est acceptée et considérée comme salutaire, la somme est quant à elle jugée insignifiante. « Quand le HCR nous a dit qu'il passait à la phase d'autonomisation, nous étions tous heureux parce que nous nous disions que pour une fois, nous aurions l'occasion de réaliser nos différents projets pour nous prendre en charge au lieu de faire la queue chaque fois pour prendre des vivres ; cela infantilise », déclare M. ZAOULI. Et d'ajouter



même bien que faisant entorse à ses principes et règles. Après 5 mois de distribution générale de vivres coûtant en moyenne 23 millions 400 mille FCFA par mois, le HCR a été relayé par le PAM pour seulement 3mois. Ne pouvant pas laisser les réfugiés dans une

De fait, pour le HCR il s'agit de passer progressivement de l'assistanat à l'autonomisation des réfugiés. « Pour cette raison, les réfugiés d'une façon participative, sont informés sur comment le processus se déroulera ainsi que sur la fin de l'opé-

La rédaction

HCR - Réfugiés ivoiriens : le bras de fer

: « C'est le montant proposé qui pose problème. Nous qui nous attendions à 600.000FCFA au moins, nous nous retrouvons avec 150.000FCFA. C'était pour nous un choc. C'est trop peu, nous ne pouvons réussir aucune activité conséquente avec cette somme. Raison pour laquelle nous demandons que le HCR fasse un effort pour revoir son offre à la hausse ». Aujourd'hui la situation est d'autant plus délicate que les femmes réfugiées protestataires campent sur leur position et réclament une subvention d'un million de francs (1.000.000 FCFA).

Pour l'heure, pas d'augmentation en vue à en croire le HCR : « Pour arriver au montant fixé, il a fallu faire beaucoup de révisons internes », estime M.VODOUNOU.« Les experts ont précisé qu'avec les financements de 2012, il eut un taux de réussite de plus de 60%. Ceci peut être considéré comme acceptable vu le montant alloué par rapport à celui de cette année », ajoute t-il par ailleurs. Bi-Théophile ZAOULI n'est pas

de cet avis. Pour lui, près de 98% de ceux qui avaient bénéficié du financement en 2012, ont échoué dans leurs activités. «Ils oublient que les réfugiés qui sont concentrés dans le camp, sur la base de cette somme, ne peuvent que mener des activités peu variées. Ce qui les condamne à faire faillite compte tenu de la faiblesse du marché et du fait d'une forte concurrence. De plus, il sera difficile pour un réfugié d'assurer l'approvisionnement de son commerce, le transport et les besoins de sa famille avec les 120.000 Fcfa.» ajoute-t-il.

Les réfugiés dénoncent également l'abandon total et le dénuement dans lesquels ils vivent depuis 5 mois. «Si mesure d'autonomisation il doit y avoir, elle doit être progressive. Des réfugiés ne disposant d'aucun moyen de subsistance ne peuvent pas être abandonnés sans aucun vivre pendant plus de cinq (05) mois. Le HCR ne devrait cesser son aide que lorsque le programme d'autonomisation serait effectif » affirme ZAOULI.

Par ailleurs, la situation se complique car le HCR semble avancer



Les manifestantes réclament une nouvelle terre d'asile comme on peut le lire sur les pancartes

dans son programme d'autonomisation. L'allocation de la subvention a déjà commencé par être distribuée aux réfugiés de la ville de Lomé depuis bientôt 1 mois et la deuxième vague a débuté depuis le 09 avril dernier. Ce qui met l'ensemble des réfugiés du camp d'Avépozo dos au mur et radicalise davantage le mouvement de protestation.

Les réfugiés divisés sur les voies de revendications

Le durcissement du mouvement sans perspectives de dialogue ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté des réfugiés. Pour certains, il faut privilégier la voie de la discussion avec les responsables du HCR et les autorités togolaises. « Les revendications des femmes sont certes légitimes, mais cela pèche par la forme et jette de l'anathème sur l'ensemble de la communauté au Togo » affirme Aka Berenger. Le président des réfugiés d'Avépozo va plus loin en parlant d'ingratitude : « lorsque nous sommes arrivés au Togo, les autorités nous ont accueillis les bras ouverts en accordant de facto le statut du prima facie alors que ce n'était pas le cas pour les demandeurs d'asile ivoiriens du Ghana. Nous avons été bien traités. Même si aujourd'hui, nos conditions se sont fortement dégradées, et que nous mourons de faim, il faut appeler au dialogue pour que les choses s'améliorent dans les plus brefs délais. Quand on proteste c'est pour faire pression pour qu'un dialogue ait lieu ».

Elisabeth Gogoua, porte parole des femmes protestataires ne l'entend pas de cette oreille. Elle exige une nouvelle « terre d'asile. » Pour cela, elle en appelle à l'intervention du bureau du HCDH basé à Genève.

Un maigre bilan, conséquence du non choix politique

(Suite de la page 2)

qu'il obtienne des résultats au bout. La politique c'est d'abord un choix et un positionnement. L' « entre-deux » n'y a jamais été efficace car « il n'y a pas de bon vent pour celui qui ne sait pas où il va ». Les stratégies sont élaborées en fonction des objectifs à atteindre. Et on ne peut créer un parti politique et compter sur des mouvements de rue pour prendre le pouvoir. Les soulèvements populaires, l'histoire récente des printemps arabes nous le rappelle, se font spontanément, sans encadrement et sans calendrier. Lorsqu'on s'organise pour le faire, sitions législatives réglementant l'activité des formations politiques ou des associations : nulle part au monde il n'existe une législation encadrant ou favorisant des organisations avant pour but le renversement des institutions.

LE DEGRE 0 DE LA POLITIQUE :

L'apparition du CST a été synonyme de tensions sociopolitiques exacerbées. Pas uniquement de son fait mais il a donné l'impression que celles-ci constituaient l'énergie avec laquelle il « *carbure*

». D'où finalement l'idée que, pour prospérer, il récupère et instrumentalise tout sujet pour peu qu'il contribue à tendre le climat. Conséquence logique : non à tout dialogue, sinon sous conditions qui aboutissent en réalité à un refus.

Or, il ne saurait y avoir de jeu politique viable sans dialogue, sans compromis.

le pouvoir. Les soulèvements populaires, l'histoire récente des printemps arabes nous le rappelle, se font spontanément, sans encadrement et sans calendrier. Lorsqu'on s'organise pour le faire, on sort du cadre légal et l'on ne peut plus se prévaloir des dispositions législatives réglementant sur beaucoup de sujets.

Les manifestations ne sauraient constituer une fin en soi ; les divabsence de projet politique clair de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique clair de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique clair de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique clair de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique clair de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique de viale pour le Changement), parti politique de viale pour le Changement et sans calendrier. Lorsqu'on s'organise pour le faire, on sort du cadre légal et l'on ne politiques. C'est ce que le FAR et le COD ont su faire avec succès de projet politique clair de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique de viale part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique de viale pour le Changement le Chang

A ce jour, le CPDC (Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation) a obtenu davantage de choses que les manifestations du CST; avec cette réserve que les partis d'opposition qui y participent n'ont pas l'arme de la rue susceptible de faire peser davantage les choses en leur faveur. Finalement aujourd'hui, le CST au lieu d'être une force alternative, de propositions, s'est enfermée dans une posture autiste de force de contestation et d'opposition

; uniquement. Absent sur le terrain, il préfère occuper l'espace médiatique.

Dans ce jeu de qui perd perd, celui qui laisse essentiellement ses plumes n'est pas UNIR, le parti présidentiel. Au contraire, il boit du petit lait malgré ses propres contradictions et conflits internes. Il investit l'intérieur du pays et semble peu menacé par autant d'impréparation et d'absence de projet politique clair de la part du CST. C'est plutôt l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), parti politique montant avec un crédit certain, de seconde zone, aux mœurs douteuses et à l'audience électorale incertaine. Et celles-ci n'ont pas intérêt à une situation décrispée parce que n'ayant aucune chance d'être élues ou de voir leur formation gagner des sièges lors d'élec-

LES PROCHAINES LEGISLATIVES

L'échéance des prochaines élections législatives sera un véritable indicateur sur les réelles intentions du CST et sa capacité à mobiliser, au-delà de la capitale. Mais aussi sur sa cohérence. Ou il décide (en ce qui concerne les partis politiques le composant) de participer aux élections et dans ce cas, on dira finalement que beaucoup de bruit pour rien, lui qui clamait pouvoir les empêcher : on aurait pu alors faire l'économie de temps, d'énergie et de blessés. Ou il opte pour le boycott et ce serait une mauvaise nouvelle pour l'ANC qui elle, a de réelles chances d'avoir des sièges, à la différence d'OBUTS ou du MRC par exemple et surtout, un boulevard pour les autres, y compris

L'ERREUR DE MINI-MISATION

Pour autant, la faiblesse du CST et l'illisibilité de sa ligne ne doivent pas faire pavoiser le pouvoir. En effet, le fait que ce Collectif soit dans l'incapacité de transformer une aspiration ancrée chez une partie des Togolais et l'incarne mal, ne doit pas être confondue avec l'absence de celle-ci. Le CST constitue le réceptacle de tous ceux qui souhaitent un changement de politique, d'hommes pour certains ; mais aussi de cris

de détresse d'une partie de la population. Seule une réponse appropriée à ces sourds appels et une écoute attentive, doublée d'une proximité sans cesse renouvelée avec les Togolais, peut contribuer à apaiser le climat sociopolitique. Le CST est aujourd'hui très loin de ses ambitions,minée par des contradictions et l'absence d'une vraie ligne directrice. Il y a donc de la place pour une troisième voie, résolument politique, s'inscrivant dans la logique institutionnelle et soutenant une autre offre.

Notre pays a besoin de dirigeants qui répondent aux aspirations profondes de nos concitoyens et apportent des solutions à leurs problèmes. Il a tout autant besoin d'une opposition forte, constructive, capable de contestation mais aussi de propositions pour faire avancer les choses, organisée en force alternative prête à conquérir le pouvoir par les urnes et à l'exercer immédiatement. L'existence d'une telle opposition sera aussi une pression supplémentaire pour le régime en place : réussir ou perdre le pouvoir.

Sacre de la qualité et de l'excellence

La SCP MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES certifiée ISO 9001:2008

epuis 2011, la SCP MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES, Société Civile Professionnelle d'Avocats au Barreau du Togo s'est inscrite dans la « Démarche Qualité ».Cette démarche vise une amélioration continue de ses performances et prestations afin d'obtenir la reconnaissance internationale de ses systèmes de gestion à travers la Certification ISO 9001 Version 2008.

Après plusieurs évaluations suivies de multiples améliorations et actions correctives, la SCP MARTIAL AKAKPO & ASSO-CIES a réussi l'audit de Certification ISO 9001 Version 2008 reconnaissant qu'elle répond aux normes de gestion internationale.

La remise du certificat a eu lieu le 08 avril au cours d'un dîner à l'hôtel Sarakawa en présence de nombreuses personnalités invitées pour la circonstance.

Pour Adnane Benhabyles, le représentant de TÜV Rheinland Cert., l'organisme certificateur, la certification de la SCP MARTIAL AKAKPO & AS-SOCIES, témoigne des actions pertinentes qu'elle a mises en œuvre pour améliorer la qualité des performances. Elle permettra, selon lui, d'accroître la satisfaction des clients.

s'est lancé la Société, a indiqué pour sa part Me Martial AKAplus difficile à relever que le par-

long et difficile. « C'est un travail de longue haleine. Nous l'avons commencé depuis deux ans, je dirai même plus parce qu'à un moment donné nous avons un peu baissé les bras. Ce n'est pas facile de combattre les mauvaises habitudes et les mauvaises pratiques. L'organisme certificateur est très rigoureux », at-il déclaré à la presse. Pour Me AKAKPO, la certification n'est pas une fin en soi, mais simplement une bataille gagnée. « Le certificat obtenu ce jour, signifie que nous avons gagné la première bataille », a-t-il souligné s'adressant au personnel de la société qu'il a invité ensuite à plus de travail afin « d'entretenir la qualité sans défaillance ».

Saluant l'exploit de la SCP MARTIAL AKAKPO & AS-SOCIES, qui devient la première société d'avocats certifiée au Togo, M. François Agbéviadé GALLEY, Ministre de l'Industrie, de la Zone Franche et des In-Cette distinction est un défi que novations technologiques, s'est dit honoré en même temps que tout le peuple togolais de cette KPO, le gérant. Un défi d'autant distinction. « La cérémonie de ce soir à laquelle je participe rehausse cours pour la certification est d'autant plus ma fierté de Togolais



çant dans le domaine du droit », a déclaré M. GALLEY. Cette certification, devait poursuivre le Ministre, contribue aux efforts de modernisation de la justice. « Comment pourrait-on parler d'une modernisation complète de notre justice, les auxiliaires de justice et autres si les praticiens de droit devaient faire leur travail au rabais? », s'est demandé le Ministre.

S'adressant au personnel de la SCP MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES et à son gérant, M. GALLEY les a remerciés pour « la fierté qu'ils font à notre pays en œuvrant pour la satisfaction de la clientèle aussi bien nationale qu'internationale ». Néanmoins, le Ministre a tenu à leur rappeler : « Recevoir la certification ne doit pas vous faire dormir sur vos lauriers. Il

qu'elle concerne une entreprise exer- ver cette excellence qui vous a permis d'arriver à ce stade et qui fera que notre pays sera distingué parmi les nations pour la qualité de ce qu'il peut offrir ».

A propos de la certification ISO 9001:2008

Pour comprendre la signification de la norme ISO 9001 :2008. il convient de procéder en trois (03) étapes.

ISO: C'est le sigle d'un organisme de normalisation dénommé International Organization for Standardization; le plus grand organisme mondial de normalisation. Le nom d'ISO a été adopté en faveur d'un mot grec « iso » qui veut dire « égal ». ISO est une fédération mondiale d'organismes nationaux de faudrait que vous continuiez à culti- normalisation de 157 pays. Les

normes produites portent le nom de cet organisme.

9001 : C'est la norme qui définit les exigences concernant l'organisation d'un système de gestion de la qualité au sein des entreprises de prestation de services ou de production industrielle.

2008: C'est l'année de prise d'effet de la version actuelle de Norme ISO 9001.

En définitive, la norme ISO 9001:2008 est donc depuis novembre 2008 le référentiel du système de management de la qualité de l'organisme ISO en ce qui concerne les prestataires de services et les industries.

Et après la Certification?

La certification n'étant pas une fin en soi, la SCP MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES s'engage à poursuivre sa recherche de l'amélioration continue en vue de satisfaire davantage ses Clients, dans l'amélioration constante de ses prestataires, tant internes qu'externes .La certification n'étant qu'une confirmation d'un vif besoin d'opter pour l'excellence, le Cabinet s'est toujours résolu d'aller encore et encore plus haut. Loin d'être au bout de son périple, le personnel compte maintenir sa quête du travail bien fait en vue de l'excellence.

Ayi D'ALMEIDA

Etienne BAFAÏ quitte la BTCI

Une promotion interne pour le remplacement

a Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI) connaît à sa tête un changement cette semaine. Aux termes d'un décret signé le lundi 8 avril dernier par le ministre de l'Eco-┛nomie et des Finances, Adji Otéth Ayassor, il a été mis fin au mandat de l'actuel administrateur provisoire, le banquier Etienne BA-FAI. Pour le remplacer, une promotion interne : Mme Edo Johnson, qui a fait toute sa carrière au sein de la banque et qui peut se targuer de 20 ans de service.

droit Togolais créée le 30 avril 1974, la BTCI est dotée d'un capital social de 1,7 milliards de FCFA; détenu par des établissements publics ou privés nationaux, ainsi que par des personnes physiques nationales. La banque dispose d'un réseau de dix (10) agences réparties sur

Société d'économie mixte de l'ensemble du territoire natio-

Comme les trois autres banques publiques (BIA-TOGO, BTD, UTB), la BTCI fait l'objet d'un désengagement de l'Etat togolais conformément à la loi 2010-012 du 07 octobre 2010 et dans le cadre de sa politique de libéralisation de l'économie.



Les objectifs de cette privatisation sont, selon le gouvernement, de poursuivre l'assainissement du secteur bancaire, de renforcer la capacité d'action de ces banques par la consolidation et la diversification de leur actionnariat, d'améliorer leurs performances en matière de gouvernance par une gestion purement privée et de créer les conditions pour une meilleure participation de ces banques au financement de l'économie.

A terme, le gouvernement entend récupérer au minimum 90 milliards de FCFA de cette opération, par laquelle l'Etat conservera entre 15 et 26% des actions, avec un opérateur stratégique de qualité et un actionnariat local maintenu.

Les appels d'offres pour les privatisations ont été officiellement lancées en novembre 2011.

Avec le concour de Togo Telecom

Le nouveau produit en vogue de TOGO TELECOM Un WIFI de poche!

pourrait-on avoir un wifi de poche se demanderont beaucoup ? La réponse est simple! poche compatible avec les normes IEEE 802.11 b/g/n. Ce routeur extra-plat permet de créer un réseau WIFI auquel peuvent se connecter jusqu'à 5 personnes à la fois.

Le WIFI DE POCHE est l'outil idéal pour se connecter à Internet haut débit en famille. Il offre une connexion de qualité n'est pas obligé de rester prêt de l'appareil. De plus le réseau WIFI déployé par ce dernier



pendant votre week-end ou

membres de la famille, chacun de la famille.

nir des collaborateurs ou un made avec activation Internet

pendant les vacances, tous les groupe d'amis. Vous pouvez ac- et un (1) forfait PLATINIUM quérir le WIFI de poche dans toutes les agences TOGOTE-LECOM à 79 000 F CFA. Tousoin d'acheter une clé modem tefois vous pouvez également HELIM pour tous les membres choisir le PACK WIFI DE POCHE composé entre autre Le WIFI DE POCHE est éga- de : un modem routeur WIFI lement l'outil idéal pour réu- ; une carte SIM HELIM No-

(nature du crédit illimité sur 01 mois au prix de 34 955 F CFA pour un débit maximum de 2.8 Mb/s, le tout à 99 000 F CFA. Par ailleurs en termes de connexion, le client a le choix entre les plusieurs offres à haut débit de TOGOTELECOM.

FORFAITS	DEBITS MAX.	PRIX	NATURE DU CREDIT
HELIM PLATINIUM	2,8 Mb/s	34 955 F CFA	illimité sur 01 mois
HELIM OR	2,8 Mb/s	23 600 F CFA	Au volume
HELIM ARGENT	1,2 Mb/s	15390 F CFA	illimité sur 01 mois
HELIM BRONZE	614 Kb/s	11 800 F CFA	illimité sur 01 mois

Martial B

Coupe Africaines des Champions L'AS Douanes éliminée

ngagée dans les préliminaires de la Ligue des Champions Africaine, l'AS Douanes équipe de 1ère division togolaise, à l'aller s'inclinait lourdement à Casablanca 3-0 face au Wydad. Pour le match retour, disputé à Kégué ce dimanche 07 Avril, le miracle ne s'est pas produit. Les poulains à Gneni Sebabi malgré un score d'un but partout, sont éliminés de la compétition.



Tout comme Dyto engagée comme elle dans une compétition continentale, l'As Douanes n'a pas franchi l'étape des préliminaires de la Ligue des Champions Africaine. Handicapée par une lourde défaite à Casablanca, l'équipe douanière n'a pas pu renverser la vapeur à Kégué ce dimanche 07 Avril 2013. Malgré une envie de bien faire qui n'a pas suffi.

Conscients de leur retard, ce sont les douaniers qui partent à l'abordage et se procurent les premières occasions nettes. Aux 9ème, 14ème et 30ème minutes, Ali Baba, Moustapha Abdul et Saibou Badarou de l'As Douanes manquent d'ouvrir le score. La 39ème sera la bonne pour les douaniers. Sur une combinaison depuis l'aile gauche, Lambina Mounagbi à la conclusion met la balle

hors de portée du goal Nadir de Wydad pour le 1-0. Aucun but ne sera plus inscrit jusqu'à la pause. Cette avance qui entretient quelque peu l'espoir sera réduite à néant à la 71ème minute par les visiteurs. Dans un cafouillage. Bakre Hela-

li foudroie à bout portant le goal douanier Agodo Assan et obtient l'égalisation mettant définitivement son équipe à l'abri

Le coach Gneni Sebabi se dit malgré tout satisfait de la prestation de ses poulains « c'est vrai on est sorti de la compétition les armes a la main. On avait joué avec d'autres attaquants en aller et au retour on a essayé d'autres pensant avoir plus de buts mais ca n'a pas été le cas. On a appris beaucoup de choses pour l'avenir » a-t-il indique.

Rappelons que c'est grâce au forfait du Mogas 90 du Bénin que les Douaniers ont bénéficié d'une victoire sur tapis vert (3-0) et ont accédé aux seizièmes de finale des préliminaires des Champions Ligue Africaine.

Championnat Lomé Commune Golfe de Volley Ball

C'est parti pour la saison 2013!

es équipes engagées pour le compte de la saison 2012-2013 du Championnat Lomé Commune et Golfe de Volley-ball n'ont pas encore foulé le gazon du stade Omnisports de Lomé mais ┛un avant goût a été donné aux amoureux de la discipline ce samedi. En effet, en prélude au démarrage effectif du championnat un tournoi « Open » a mis aux prises deux sélections, la première de Lomé Golfe et la seconde de Lomé Marina. Notons que les rencontres ont été disputées aussi bien en Hommes qu'en Dames.

Pour une entame de saison on ne pouvait s'attendre à mieux. Deux palpitantes affiches ont tenu en haleine le public qui, le samedi 06 mai dernier, a fait le déplacement du stade omnisports pour l'ouverture de la saison sportive de la discipline. Une cérémonie de lancement et un tournoi Open ont en effet marqué l'évènement. C'est le Ministre des Sports Fofana Bakalawa qui a donné un sceau officiel en prononçant un discours.

Le tout nouveau Président tale que mondiale. de la Fédération Togolaise de Volley-ball (FTVB), N'Dadiya Essossannèyo, qui a été élu à l'issue d'un congrès le 16 mars dernier v est allé aussi de son allocution. Il y était question de donner une nouvelle dynaball au Togo et de relever des Hommes que chez les Dames,

les sélections côtières ont déjà marqué la saison de leur empreinte. Marina Hommes a dominé Golfe Homme par 3 sets à 0 (25-23), (25-19) et (25-23). Chez les Dames Marina inflige un 2 sets à 0 à Golfe (26-24) et (25-19).

Des scores qui créent déjà une



Etoile Filante Champion Homme de la saison 2011-2012

défis tant à l'échelle continen-

Place ensuite au jeu. Deux sélections étaient aux prises. L'une formée des clubs des Ligues de Lomé, ceux de la côte (Lomé Marina) et la seconde composée des clubs des autres mique à la pratique du volley- ligues. Au final, autant chez les

rivalité entre les équipes et qui augurent une saison tout aussi palpitante.

Rappelons qu'à l'issue de la saison 2011-2012, l'AS Douanes chez les dames et l'Etoile Filante chez les Hommes ont été sacrées Championnes.

Culture

TOGOLLYWOOD: ₽ Wilfried ADEGNIKA

La plateforme de production et de distribution de films togolais

ria, de l'Inde, et des USA, ... vient de se doter de sa plateforme de production et de distribution de films aussi bien africains que togolais. Le 29 Mars dernier, l'hôtel Palm Beach a accueilli les professionnels de la cinématographie et de la vidéo, les autorités financières ainsi que la presse pour le lancede promotion du cinéma togolais : TOGOLLYWOOD. Entièrement dédié à la production, à la distribution et à la promotion du en Afrique, TOGOLLYWOOD ambitionne de permettre la découverte des jeunes réalisateurs, des acteurs, des comédiens ainsi que des jeunes talents dans le domaine de la vidéo.

e Togo à l'instar du Nigé-qui sont entre autres : favoriser les échanges entre les professionnels de la vidéo ; créer une ouverture sur les marchés sous-régionaux et extérieurs ; promouvoir le secteur du cinéma togolais et aussi l'investissement étranger au sein des secteurs audiovisuels, TOGOL-LYWOOD s'est doté d'un site internet: www.togollywood.com. Le site web est accessible à tous les ment de la première plateforme pays avec des contenus distincts et permet donc aussi bien aux professionnels qu'aux amateurs de la vidéo d'assurer une bonne promotion grâce à cette technolocourt et long métrage au Togo et gie de distribution innovante en Afrique et ainsi d'instaurer une bonne compétitivité au sein des producteurs et de la catégorie à laquelle ils souscrivent.

TOGOLLYWOOD, par le biais



de contenus VOD (Video On De- interactifs afin de promouvoir le des bandes annonces de films ain- entière. si que les informations qui v sont TOGOLLYWOOD mènera des rattachées.

Afin de parvenir à ses objectifs offres en matière de distribution entend développer des services liées à la cinématographie ; des

mand), met en ligne les dernières service de distribution des films éditions de films en promotion, au Togo partant de l'Afrique tout

activités telles que des conféde son site internet, fait des Par ailleurs TOGOLLYWOOD rences-débats sur des thématiques

rencontres professionnelles entre les partenaires et les sponsors, des festivals de films.

D'ores et déjà TOGOLLYWOOD lance du 03 au 05 Août prochain le FESFIL (Festival du Film de Lomé) au cours duquel il y'aura des projections de films, des conférences et débats et aussi des remises de distinctions et récompenses aux cinq nominés : meilleur film documentaire, meilleur acteur comédien, meilleure fiction, meilleure série télévisée, meilleur clip vidéo de l'année 2013.

Rappelons que TOGOL-LYWOOD est dirigé par Aimé ESSE avec comme partenaire officiel l'IAEC (Institut Africain d'Administration et de Commerce).

Cinéma:

P Yves AWOUGNON

« Shérifa », la nouvelle aventure de Steven Af

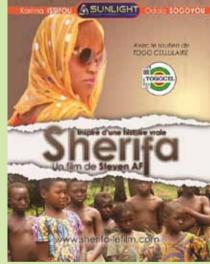
epuis quelques jours déjà, les médias annoncent en boucle le nouveau film togolais intitulé « Shérifa » ; une jeune fille Kotokoli dont le sort a été scellé par des personnages vicieux, cupides et méchants, à commencer par sa propre mère.

Le film a été projeté samedi en avant- première dans la salle du Grand Rex devant un public composé d'hommes de média, d'artistes, d'acteurs de cinéma et d'autorités politiques.« Ce film est une réussite. Le Togo sera honoré! », avait soufflé dans la salle, un spectateur emballé.

senté par une adolescente de 16 ans du nom d'Issifou Karima, est le reflet de tous les maux et dangers auxquels sont exposées toutes les jeunes filles africaines confrontées aux exigences de la tradition: l'excision, le mariage forcé, le viol, le trafic d'enfants, la prostitution, etc.

Le film est une histoire vécue transformée en fiction-drame par le réalisateur togolais Steven Af sous l'impulsion de la productrice Sélifa Boukari MCGREE-VY, également togolaise, résidant aux Etats- Unis.

«L'histoire de Shérifa m'a été racontée et moi j'ai eu tout simplement



l'occasion de vérifier d'abord les faits, de les traduire ensuite dans une fiction réaliste et enfin de choisir des acteurs qui sont pour la plupart à Le personnage de Shérifa repré- leur première expérience cinématographique », a expliqué Steven Af. Pour que cette fiction soit plus proche de la réalité, les acteurs ont dû se familiariser pendant près de six mois avec les autochtones du milieu Kotokoli au nord du Togo. Ce qui justifie une large utilisation de la langue Tèm dans une grande partie du film.

> C'est une plongée dans les réalités quotidiennes de certaines jeunes filles. Et pour la rendre plus clairvoyante au public, l'auteur a choisi le genre anti- intrigue qui respecte la chronologie des faits et qui selon lui est très complexe pour les réalisateurs.

> « C'est vrai que le public est habitué

aux films d'intrigue avec beaucoup de suspens. Mais ce film étant inspiré des événements réels, m'impose ce choix et j'ai essayé de le présenter de cette façon pour pouvoir contenir le public du début jusqu'à la fin », justifie le réalisateur.

Et ce fut un pari réussi, puisque le public qui a rempli la salle du Grand Rex est effectivement resté jusqu'à la fin de la projection. Certains n'ont pas hésité à exprimer leur satisfaction.

« Les artistes togolais se battent en tout temps pour porter haut le drapeau togolais. Seulement nous n'avons bas les movens. Avec un beu de moyens, voyez ce que Steven vient de réaliser! Aujourd'hui, on peut être fier que le cinéma togolais ait trouvé son représentant au niveau international. C'est vous dire tout simplement que ce film ira très loin », a souligné Kossi Apeson, invité pour la circonstance.

Le film est un long métrage de 119 mn tourné dans trois pays de la sous-région, notamment le Niger, le Sénégal et le Togo sous le format P2 HD 1080 24 P. Il est sous-titré en français et en

Le réalisateur de « Shérifa », Steven Af, autodidacte, est à sa troisième œuvre. En 2007, sa série télé « Fruits de la passion » est sélectionnée au FESPACO. Avec

« Point de suture », son premier

film, il a parcouru le monde des val de cinéma de Khouribga et le festivals de film (Panafrican film ZAFA Awards de Londres). festival de Los-Angeles, le festival « Shérifa » sera probablement une

panafricain de Cannes, le festi- porte ouverte aux trophées!

228 T FACTOR:

P Franck NONNKPO

Une nouvelle série de télé réalité bientôt sur les écrans

première édition vient d'être lancée à Lomé.

Ce concept consiste, choisir la plus belle voix performance au cours des

auditions grâce aux membres du bum ou un single à leur actif. jury qui auront en charge la lourde responsabilité de choisir les meilleurs par une série d'éliminations tout en tenant aussi compte des votes des téléspectateurs.

« 228 T FACTOR » se déroulera chaque année pendant les vacances, plus précisément en août .L'événement cette année, aura lieu du 03 au 25 août 2013 à Lomé. Le concours durera un mois, soit au total 8séries live les samedis et dimanche à partir de 20h 30mn, sur la TVT ou LCF. Chaque audition durera 90 minutes.

« 228 T FACTOR » est ouvert à tout individu homme ou femme, de toute nationalité ayant au moins

ientôt sur les petits 10 ans. Les candidats peuvent inécrans, « 228 T FAC- terpréter le morceau de leur choix TOR », une nouvelle ou leur propre composition

série de télé réalité, dont Les chansons peuvent être celles



d'artistes de tous les bords à travers le monde. Tous les rythmes sont acceptés. Sont exclus du concours, ceux qui ont

déià un al-

Les inscriptions sont fixées à 5000 FCFA et auront lieu du 15 avril au 02 juin 2013 à Jess Hôtel à Totsi, dans la boutique Woodin au grand marché, dans le show room Desmo Design.

Trois lauréats seront retenus et recevront:

ler prix : une enveloppe de un million de FCFA, un trophée avec une possibilité de passer un Week end de café concert en Europe;

2e prix : une enveloppe de 500.000 FCFA et un trophée

3e prix : une enveloppe de 300.000FCFA et un trophée.



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO (TOGO TELECOM)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE CLIMATISEURS, COMPRESSEURS ET ACCESSOIRES POUR LES ESPACES TELECOMS ET LES SERVICES REGIONAUX DES TELECOMS

Date de lancement de l'Avis : 29 Mars 2013

Appel d'Offres National N°048./TGT/DG/ DML/ PRMP

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les prestations suivantes :

<u>Lot 1</u>: Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Sokodé, de Kara et de Dapaong

<u>Lot 2</u>: Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Lomé, d'Aného, de Tsévié, et d'Atakpamé

- 1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

<u>Attention de</u> : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM,

<u>Ville</u> : LOME <u>Boîte postale</u> : 333 <u>Pays</u> : TOGO <u>Numéro de téléphone</u> : +228. 22 21 44 01, 22 34 13 69

<u>Numéro de télécopie</u> : +228.22 21 03 73

<u>Adresse électronique</u>: <u>mbanezi@togotel.net</u>.tg

3. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA:

- a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité;
- b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier;
- c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois;
- e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA :

- a) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu;
- b) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

Les exigences financières sont :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

Les exigences techniques pour concourir au présent marché sont :

- Fournir la preuve de réalisation d'un marché similaire :
- Fournir l'attestation du fabricant pour les climatiseurs ;

- Fournir la liste d'une équipe de techniciens dont le chef disposerait d'une expérience professionnelle minimale de deux (02) ans dans l'installation des climatiseurs et justifierait de la réalisation d'un marché similaire.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

- 4. L'ensemble des acquisitions est reparti en 2 lots.
- 5. Les offres, présentées sous plis fermés, devront être accompagnées d'une garantie de soumission conformément au tableau ci-après:

Lots	Garantie de soumission		
Lot 1	810 000 FCFA		
Lot 2	1290 000 FCFA		

Un candidat peut soumissionner à l'ensemble des lots. Il peut également être attributaire des deux lots.

- 6. Le délai d'exécution du marché est de 4 mois à compter de la notification du marché.
- 7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante:

Direction Générale de TOGO TELECOM Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté

BP:333 Lomé - Togo

Tél: (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01

Télex : 5245 TG Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail: spdgtgt@togotel.net.tg Site Web: www.togotelecom.tg.

- 8. Les offres, rédigées en langue française doivent être déposées, sous plis fermés, au plus tard le **30 avril 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**. Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.
- 9. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.
- 10. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le 30 avril 2013 à 9H 30mn dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.
- 11. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant, et qui satisfait aux conditions de qualifications requises.

Le Directeur Général,
<u>Pétchétibadi BIKASSAM</u>

moovpromo

Pour Pâques, je craque sur les packs!



Rendez-vous dans vos agences Moov.



Alcatel OT 802Y

41990 FCFA

20 000 FCFA



Alcatel 0T 606

29 > 00 FCFA





Alcatel OT 255
15 990 FCFA
10 000 FCFA



Alcatel OT 208

7990 KFA

4 000 FCFA



www.moov.tg

Service clients: 777 (gratuit) ou 99997777 (payant)

